



## Quand voter ?

La campagne électorale durera un mois du 30 septembre au 30 octobre 2016 à minuit.

Les électeurs recevront le matériel de vote et les listes de candidats à partir du **20 octobre** et pourront voter jusqu'au **2 novembre 2016**.



# LES 8 TRUCS À CONNAÎTRE AVANT DE VOTER

Les résultats seront proclamés le **10 novembre 2016 au plus tard**. Les nouveaux élus consulaires seront en place le 21 novembre pour la CCIT Essonne, avant le 8 décembre pour la CCI de région Paris Île-de-France et avant la mi-février 2017 pour CCI France.



## Quand seront connus les résultats ?

Élections  CCI Essonne  
 du 20 octobre au 2 novembre  
 Pour être entendu, je vote !



Votez sur

[jevote.cci.fr/essonne](http://jevote.cci.fr/essonne)

Pour plus de renseignements

[essonne.cci.fr/elections\\_2016](http://essonne.cci.fr/elections_2016) 01 60 79 90 35 [elections@essonne.cci.fr](mailto:elections@essonne.cci.fr)



Élections dans les chambres de commerce et d'industrie  
20 octobre - 2 novembre 2016





## Quel type de scrutin ?

**Plurinominal majoritaire à un tour.** Sont élus les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix.



## Un mandat pour combien de temps ?

Les membres des CCI sont élus par leurs pairs, chefs d'entreprise et commerçants, pour **5 ans**. Les candidats se présentent soit pour un mandat régional (CCI de région Paris Île-de-France) qui leur donne droit à exercer également un mandat local, soit pour un mandat local.

À noter que l'élection pour les délégués consulaires (grands électeurs des juges du Tribunal de commerce d'Évry) a lieu en même temps que celles des élus de la CCI Essonne.

**Le corps électoral en Essonne est composé de 34 000 électeurs répartis en trois collèges (commerce, industrie, services).**

Peuvent donc voter :

- à titre personnel, les commerçants (immatriculés au Registre du commerce et des sociétés), les chefs d'entreprise individuels (inscrits au Répertoire des métiers et immatriculés au RCS) et les conjoints collaborateurs de ces derniers.
- par l'intermédiaire d'un représentant les sociétés commerciales par la forme, les établissements publics industriels et commerciaux et leurs établissements secondaires.



## Qui peut voter ?



## Pour qui voter ?

Pour être éligible à un mandat à la CCI Essonne, il faut être âgé(e) d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civiques et de ne pas être frappé(e) d'une sanction d'interdiction de gérer ou de déchéance. L'activité ou l'entreprise représentée doit justifier de deux ans d'existence au moment du dépôt de la candidature.

Il n'y a aucune **condition de nationalité, ni de limite d'âge pour être élu(e) membre d'une CCI**. Toutefois, pour accéder aux fonctions du bureau de la CCIT Essonne et la CCI de région Paris Île-de-France, y compris à la présidence de la Chambre, il faut être âgé(e) de moins de 70 ans à la date du dernier jour du scrutin (2 novembre 2016).

Les candidats se présentent de manière individuelle ou sous forme de groupements de candidatures. Les candidats peuvent appartenir à des organisations patronales (Medef, CGPME, UPA, etc.), mais représentent au sein de la CCI les intérêts généraux de leur catégorie professionnelle (commerce, industrie ou services). Au total, ce sont **40 candidats** qui seront **élus** cette année, dont 8 pour un mandat à la CCIT Essonne et à la CCI de région Paris Île-de-France.



## Où sont les femmes ?

En application de la loi de 2014, sur la parité, les candidats se présentant à la CCI de région sont accompagnés d'un **suppléant de sexe opposé**. La présence de femmes chefs d'entreprise tant au niveau régional que local devrait donc augmenter (avec un **objectif** national situé entre **30 % et 50 % d'élus** au sein des CCI).

Pas besoin de se déplacer. Les électeurs peuvent voter par correspondance ou par voie électronique. Une plate-forme nationale de vote est accessible via Internet à l'adresse suivante : **jevote.cci.fr/essonne** en utilisant les codes d'accès que les électeurs recevront par courrier à partir du 20 octobre 2016.



## Comment voter ?